

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1423

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 9

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de grande instance (tribunal judiciaire) »

le mot :

« judiciaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la création du tribunal judiciaire par le présent projet de loi.